



7 décembre 2018, 19h30

SECRÉTARIAT DE L'ASSEMBLÉE DES ÉTATS PARTIES

Dix-septième session de Assemblée des États Parties

Séance plénière : 20 ans du Statut de Rome – Défis actuels et futurs

Le vendredi 7 décembre 2018, 15 h – 17 h

Note conceptuelle

1. Contexte

L'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (ci-après « l'Assemblée ») se réunit au moins une fois par année soit à La Haye soit au Siège des Nations Unies à New York. Cette année, sa dix-septième session se tiendra du 5 au 12 décembre 2018 au World Forum Convention Center, à La Haye.

À sa quinzième session, l'Assemblée a décidé de lancer l'année d'événements commémoratifs du 20^e anniversaire de l'adoption du Statut de Rome avec un segment spécial. À sa seizième session, une séance plénière a été organisée, réunissant des représentants de tous les États Parties, d'États non parties (États observateurs et États invités), d'organisations intergouvernementales et d'organisations non-gouvernementales. Tout au long de 2018, de nombreux événements ont eu lieu partout au monde pour souligner le 20^e anniversaire. L'Assemblée a également décidé de tenir une séance plénière sur le 20^e anniversaire au cours de sa dix-septième session.

L'État de Palestine a proposé l'inclusion, à l'ordre du jour, d'un point sur les menaces dirigées contre la Cour. Après plusieurs consultations, dans un esprit de compromis et afin d'alléger la session, ce point et celui consacré au 20^e anniversaire ont été fusionnés. Ainsi, la séance plénière invitera les participants à réfléchir aux réalisations du système du Statut de Rome jusqu'à ce jour, mais aussi aux changements et défis que présente le paysage politique international depuis 1998 et au rôle de la Cour.

2. Format : Deux heures (de 15 h à 17 h)

15 h - 15 h 10

Les deux co-facilitateurs sur la coopération, Son excellence l'Ambassadeur M. Philippe Lalliot (France) et Son excellence M. Momar Guèye (Sénégal) présenteront brièvement une vidéo de 2,5 minutes sur le 20^e anniversaire.

15 h 10 - 17 h

Discussion par panel intitulée :

« 20 ans du Statut de Rome : Défis actuels et futurs »

Grâce à la discussion par panel, l'on tentera de cerner le soutien, la capacité et l'adaptation requis par la CPI et le système du Statut de Rome dans son ensemble pour poursuivre son mandat dans les années à venir. Chaque panéliste fera une intervention de 5 à 10 minutes.

La discussion par panel sera suivie d'une séance interactive permettant la participation des diverses parties prenantes, ainsi qu'un vaste échange de vues sur cette question importante. Les participants sont encouragés à poser des questions, formuler des recommandations ou revenir sur les points soulevés par les panélistes. La liste des intervenants sera ouverte avant la séance. Les intervenants sont priés de limiter leurs remarques à trois minutes. La liste des intervenants suivra l'ordre suivant : États Parties, États observateurs et invités, organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales.

Les demandes d'inscription à la liste des intervenants doivent être transmises au Secrétariat avant la fin de la journée du jeudi 6 décembre 2018, à l'adresse ASPplenarypanel@gmail.com. Veuillez préciser le nom et la fonction de l'intervenant.

3. Programme

<p>Présentation d'une courte vidéo par les co-facilitateurs sur la coopération (5 min.)</p> <p><i>Son excellence M. Philippe Lalliot (France), Ambassadeur auprès des Pays-Bas</i></p> <p><i>Son excellence M. Momar Guèye (Sénégal), Ambassadeur auprès des Pays-Bas</i></p>
<p>Remarques liminaires de l'animateur (5 min.)</p> <p><i>Son excellence M. Michal Mlynár (Slovaquie), Vice-président de l'Assemblée Représentant permanent auprès des Nations Unies</i></p>
<p>Remarques du Procureur de la CPI (5-7 min.)</p> <p><i>M^{me} Fatou Bensouda</i></p>
<p>Panel (60 min.)</p> <p><i>Son excellence M. Sergio Ugalde (Costa Rica), Ambassadeur auprès des Pays-Bas</i></p> <p><i>Son excellence M^{me} Brândușa-Ioana Predescu (Roumanie), Ambassadeur auprès des Pays-Bas</i></p> <p><i>Son excellence M^{me} Namira Negm, conseiller juridique, Union africaine</i></p> <p><i>Son excellence M^{me} María Teresa Infante Caffi (Chili), Ambassadeur auprès des Pays-Bas</i></p> <p><i>M. John Dugard, Professeur</i></p> <p><i>M. Bill Pace, Président, CICC</i></p>
<p>Séance interactive (40 min.)</p> <p><i>Interventions par les États et autres parties prenantes</i></p>
<p>Remarques finales de l'animateur (2 min.)</p> <p><i>Son excellence M. Michal Mlynár (Slovaquie), Vice-président de l'Assemblée Représentant permanent auprès des Nations Unies</i></p>

4. Conclusions

Les conclusions, qui prendront la forme d'un bref résumé informel des discussions, seront circulées, accompagnées d'un projet de libellé pour inclusion dans la résolution générale.